



Politique de dons et commandites



Le Groupe F. Dufresne, la bannière Sprint et Petro-Canada

Le Groupe F. Dufresne est le plus grand exploitant et revendeur de la bannière **Petro-Canada** au pays. Au Québec, notre territoire d'exploitation s'étend de l'Abitibi-Témiscamingue et du Centre-du-Québec à l'Ouest, jusqu'à la Côte-Nord et à la Gaspésie à l'Est. Le Groupe F. Dufresne exploite également le réseau de détaillants affiliés **Petro-Canada** au Nouveau-Brunswick.

Le Groupe F. Dufresne exploite également un réseau de dépanneur corporatifs sous l'enseigne **Sprint** dans près de 100 établissements au Québec. Notre territoire d'exploitation s'étend de la Mauricie et du Centre du Québec à l'Ouest, jusqu'à la Côte-Nord et à la Gaspésie à l'Est.

Rappel des objectifs

Il est important pour le Groupe F. Dufresne de s'impliquer dans nos communautés tout en faisant rayonner nos principales bannières dans leurs marchés. La présente politique vise à encadrer la gestion des nombreuses demandes que nous recevons et assurer une attribution équitable et organisée.

Clientèle privilégiée et secteurs ciblés

Pour la bannière Petro-Canada :

1. Nous privilégions les demandes liées au **sport amateur**, à la **jeunesse** ainsi que les **événements ayant un impact positif dans nos communautés**.
2. Nous privilégions également les demandes qui ont un impact direct dans nos communautés et nos territoires d'exploitation tel que : **Capitale-Nationale, Abitibi-Témiscamingue, Trois-Rivières, Saguenay, Côte-Nord, Bas-St-Laurent, Gaspésie et Nouveau-Brunswick**.

Pour la bannière Sprint :

1. Nous privilégions les demandes liées aux **événements culturels et sportifs**, à la **jeunesse** ainsi que les événements ayant un **impact positif dans nos communautés**.

2. Nous privilégions les demandes qui ont un impact direct dans nos communautés et nos territoires d'exploitation tel que : **Capitale-Nationale, Abitibi-Témiscamingue, Trois-Rivières, Saguenay, Côte-Nord, Bas-St-Laurent, Gaspésie et Nouveau-Brunswick.**

Critères d'exclusion :

- Projets non conformes aux exigences liées aux secteurs privilégiés;
- Organismes, évènements ou projets visant des objectifs personnels;
- Voyages et excursions;
- Bals et albums de graduation, tous niveaux confondus;
- Projets touchants à la politique, à la religion et à tout autres sujets de nature controversé.

Les demandes nous étant soumises moins de huit (8) semaines avant la tenue d'un événement seront refusées.

Marche à suivre :

Pour être admissible, le dossier de demande devra obligatoirement être transmis au moins 8 semaines avant la date de l'évènement à l'adresse suivante : **commandites@groupefdufresne.ca**

Il devra impérativement contenir les informations ci-dessous :

- Nom et mission du demandeur
- Description du projet ou activité
- Date de l'activité, s'il y a lieu
- Clientèle visée
- Retombées attendues
- Type de commandites demandé
- Visibilité offerte à Petro-Canada ou Dépanneurs Sprint

Prenez note qu'aucune commandite ne sera automatiquement renouvelée. Les demandes récurrentes d'une année à l'autre doivent refaire le même processus à chaque année.

Notes particulières

- Les montants pour les commandites pourraient être remis sous forme de carte-cadeau à la discrétion du Groupe F. Dufresne.
- Le Groupe F. Dufresne se réserve le droit de refuser une demande même si l'organisme répond à tous les critères énumérés précédemment, et ce sans aucune justification de sa part.
- En raison du volume élevée de demandes, le Groupe F. Dufresne ne peut garantir une réponse, soit positive ou négative.